60ème RALLYE D'AUTOMNE
LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME
4 - 5 - 6 novembre 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. 2016

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT
ET PERMANENCE DU RALLYE
ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23 - Fax : 05 46 44 75 82
E-mail : SAO17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com
(N : 46°9'15,3" – O : 1°7'01,8")

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE
Vendredi 4 novembre 2016 à partir de 8h00
Samedi 5 novembre 2016 à partir de 8h00
A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 71 78 89 82

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES
Musée Maritime
Place Bernard Moitessier – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 71 78 77 90

P.C. DIRECTION DE COURSE
A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE
AFFICHAGE OFFICIEL
AU P.C et au Podium Départ Arrivée

REMISE DES PRIX
Espace Encan, Quai Louis Prunier - LA ROCHELLE

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 5 septembre 2016
- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 24 octobre 2016
Clôture des engagements

Vendredi 28 octobre 2016
Pré-vérifications administratives, publication et distribution du carnet d'itinéraire, à la permanence du Rallye :
- Vendredi 28 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 29 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Lundi 31 octobre, mardi 1er, mercredi 2 et jeudi 3 novembre 2016 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dates et heures des reconnaissances :
29 et 30 octobre, et, 2 et 3 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Jeudi 3 novembre 2016 :
De 13h30 à 17h00 base d'essais

Vendredi 4 novembre 2016 :
- Vérifications administratives de 09h00 à 14h30
- Vérifications techniques de 09h15 à 14h45
- Mise en Parc de départ : de 10h15 à 15h30
Quai de la Georgette – La Rochelle
- 1ère réunion des Commissaires Sportifs à 14h00
- 16h00 Publication des équipages admis au départ et l'ordre et heures des départs de la 1ère étape au PC et au podium de départ.

- 17h00 Départ du Rallye – 1er concurrent VHC
1er concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1ère étape à partir de 20h01 (premier VHC)

Samedi 5 novembre 2016 :
-07h00 Publication des résultats de la 1ère étape
Ordre et heures des départs de la 2ème étape au PC et au podium de départ
- 09h00 Départ de la 2ème étape 1er concurrent VHC
1er concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1ère voiture à partir de 21h54 : au Parc Fermé La Rochelle
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC et au podium La Rochelle.

Dimanche 6 novembre 2016 :
- Remise des prix à 10h30
Espace Encan, Quai Louis Pruniers - La Rochelle

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA Sport Automobile Océan :

www.sportautoocean.com

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise la 60ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME qui se déroulera les 4-5-6 novembre 2016.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue Sport Automobile Poitou-Charentes numéro 23/2016 en date du 29/07/2016 et le permis d'organisation de la FFSA numéro 799 en date du 24/08/2016.

Comité d'Organisation

Président :	Gérard TEXIER
Vice-présidents :	Loïc BARBIER
	Jean-Roch LEBOSSÉ

	Jean Pierre ROCHER
Trésorier	Jérôme PIQUENOT
Secrétaire	Catherine CONDEMINE

Secrétariat et permanence du rallye

Secrétariat et Permanence du Rallye :
- du 5 septembre au 3 novembre 2016 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- vendredi 4 et samedi 5 novembre 2016 de 8h00 à minuit

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. :05-46-44-23-23 – Fax : 05-46-44-75-82
E-mail : sao17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Représenté par M. Gérard TEXIER.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Jannick DAUBIGNÉ

Collège des Commissaires Sportifs :

Président	Jacques COURMONTAGNE
Membres	Fabien ZYCH
	Josy MARTIN
Secrétaire	Fabien ZYCH

Direction de course

Directeur de Course	Michel LAROULANDIE
Directeurs Adjoints	Pascal BATTE
	Joseph LORRE
Adjoints à la DC	Valérie DIEBOLT
	Nicole BONNET
	Sylvie ZYCH

Médecin Chef Jean Pierre RIGOBERT

Commissaires Techniques

Responsable	Jacques PERROCHEAU
	Jean Claude BRIGAUD
	Vincent DARLAVOIX
	Lionel DUBOIS
	Martial LOBROT
	Loïc NERAUDEAU
	Jean Pierre ROQUES
	Sébastien VERRON
	Robert VINCENT

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents Gérard BERTRAND
Catherine CONDEMINE
Gilles GUILLER
Hervé BESSON

Vérifications administratives
Didier FOURNEAUX

Vérifications techniques
Hubert VERGNORY

Véhicule tricolore Philippe AGOSTINIS
Aurélie FERNANDES

Véhicule Autorité Bernard CONDEMINE

Infos Loïc BOUIN

Véhicule 000 Jacques POINOT

Véhicule 00 Jacques LEGALL

Voiture 0 VHC Philippe CHEVAUCHER

Voiture 0 Moderne Hugues DELAGE

Véhicule Balai Patrick ORILLAC

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES
Roger DESMOULINS
Jean Louis MINEUR
Jean Luc ROGER

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES
Serge FREVILLE
Pascal MANGIAPAN
Christian RAINAUD

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES Point Inter
Jacques COURTIN
Christian COULET

Directeurs de Course adjoints délégués à la base d'essai
Bernard CONDEMINE

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité	Jean Paul BONNAUD
Parc Fermé La Rochelle	Henri BRIGARDIS
Adjoint	Michel BLANC - Dominique JOUBERT
Parc Regroupement	Didier FOURNEAUX
Surgères	Hubert VERGNORY
Parcs Assistance La Rochelle et Surgères	Hubert MILLET-LAGE

Juges de fait

Equipe n°1	
Responsable	Jean Paul BONNAUD
	Gilles BOUBIEN
Equipe n° 2	Jean Marc SEGOUIN
	Rémy DUMOND
Equipe n° 3	Jacques TROMAS
	Alain MARY

Affichage officiel Jean Luc COUSSEAU

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse
Serge DUQUESNOY

Classement Patrick SOFT
Patrick PETITGIRARD

Responsable des reconnaissances
Sébastien BLANCHARD

Responsable du chronométrage
Stéphane MONFORT

Relation sécurité avec le PC
Bernard CONDEMINE

Chronométrage Chronométreurs FFSA

Remise des Prix Claude DELOUBES
Cécile DIEZ

Commissaires
Avec la participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

La 60ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME compte pour :

- le Championnat de France 2ème Division
- la Coupe de France des Rallyes 2016 (coefficient 4)
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Poitou-Charentes 2016

1.3. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront sur le site de l'ASA Sport Automobile Océan (www.sportautoocean.com).

Les vérifications auront lieu le vendredi 4 novembre 2016, Musée Maritime - Place Bernard Moitessier – LA ROCHELLE, de 9h00 à 14h30 pour les vérifications administratives et de 9h15 à 14h45 pour les vérifications techniques.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires, au bureau du SAO.
Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :

- **Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité**
- **Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours**
- **Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture.**

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation …) et divers autres documents.

A l'issue des vérifications, les voitures seront mises en parc fermé Quai de la Georgette – La Rochelle

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à
CONTROLES TECHNIQUES
1 Rue Gaspard Monge
17000 LA ROCHELLE – Tél : 06 08 95 55 63.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 60ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE – CHARENTE MARITIME doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, avant le lundi 24 octobre 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- ***l'adresse***
- ***le lieu de naissance***
- ***le n° de permis de conduire***

3.1.10P. Compte tenu du 18ème RALLYE D'AUTOMNE VHC, le nombre maximum des engagés pour les 2 rallyes est fixé à 190 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs à 650 €
- sans la publicité facultative des organisateurs à 1300 €

Y compris la prime d'assurance d'un montant de XXXX € HT

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des caractéristiques du véhicule de reconnaissance et 1 PHOTO RECENTE ET NETTE POUR LE PILOTE ET POUR LE COPILOTE avec le nom au dos des photos.

3.2P. EQUIPAGES

3.2.10P. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteur de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité, tout au long du rallye.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les voitures du groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes inscrits au Championnat de France des Rallyes de 2ème Division.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.
Les couvertures chauffantes sont autorisées.
Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.
Le changement des pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.
Toute infraction à cet article sera considérée comme une non-conformité technique.

4.2.3.
A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de un minimum et deux maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voiture du groupe GT de Série).
Les roues de secours devront être conformes à la définition des pneumatiques.
Les roues galettes sont interdites.

4.3.1.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2
Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.
En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.
Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2.1. Parc d'Assistance
Le Parc d'Assistance sera situé :
-Le vendredi 4 novembre avant l'ES1 et après l'ES 2 Parc d'assistance Les Minimes à La Rochelle
–Le samedi 5 novembre avant l'ES3 Parc d'Assistance à Surgères
-et après chaque Parc de Regroupement au Parc d'Assistance à Surgères.

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'**un** seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule

la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.
Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.
La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.3 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :
- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES
Conforme au règlement standard FFSA.
La plaque d'immatriculation avant (52mm x 110mm) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.
A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.
L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2016 soit une pénalité de 160€ pour le 1er constat et une pénalité de 320€ en cas de récidive.

4.8. EXTINCTEURS
Les extincteurs devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.
En cas de non-respect :
- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.
Publicité obligatoire : panneaux de portières, plaques de rallye, surface plaque d'immatriculation 520x110.
Publicité facultative : angle supérieur droit et gauche du pare-brise 250x100.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs.
Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION
Le Rallye représente un parcours de 411,940 km.
Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.
Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 170,750 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi		
- AIGREFEUILLE	12,270 km	1 fois
- CDA LA ROCHELLE	11,540 km	1 fois
Le samedi		
- CD17	22,220 km	3 fois
- CDC AUNIS SUD	18,580 km	3 fois
- AIGREFEUILLE	12,270 km	2 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES
Conforme au règlement standard FFSA
Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.
Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver ainsi l'avenir des rallyes

6.2.1 Le nombre de passage en reconnaissances est limité à trois maximum.
Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit
Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2 Véhicules
- véhicules de série
- pneus de série homologués route
- autocollant avec la mention ''Reconnaissances'' et un numéro d'ordre. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances
- les concurrents doivent fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire
- en cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur
- un contrôle de conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances
- aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.

6.2.5 Durée
Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :
29 et 30 octobre - 2 et 3 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum
Le panachage week-end et semaine est autorisé

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 4 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 14h00 au plus tard.**
Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Quai de la Georgette – La Rochelle
- le vendredi 4 novembre 2016 entre 10h15 et 15h30,
- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 15h30,
- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1ère voiture du 60ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME partira après la dernière voiture du 18ème RALLYE D'AUTOMNE VHC suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel. (NB : départ de la première voiture VHC : 17h00)

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :
Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »
Chef de poste : chasuble marquée « CHEF DE POSTE »
Chargé des Relations avec les Concurrents : blouson jaune marqué « RELATIONS CONCURRENTS »

7.3.16P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France 2ème division ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :
- Avoir signifié **par écrit,** au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye, dès que possible et au plus tard avant la publication de la liste des autorisés à prendre le départ de l'étape suivante.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté **du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s).**
Une pénalité de dix heures sera appliquée.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.8. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.
Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :
- 1ère infraction : 10 secondes
- 2ème infraction : 1 minute
- 3ème infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA
Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée .Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20 BASE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 3 NOVEMBRE**(le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 100 €. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la sa voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essais. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Prix en espèces (ces prix sont cumulables)
. CLASSEMENT GROUPES, dans chacun des groupes :

Premier	400 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	200 € (de 6 à 10 partants)
Troisième	100 € (plus de 10 partants)

. CLASSEMENT CLASSES :

Premier	650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	300 € (de 6 à 10 partants dans la classe)
Troisième	150 € (de 11 à 15 partants dans la classe)
Quatrième	100 € (si plus de 15 partants dans la classe)

. CLASSEMENT FEMININ Equipage 100% féminin

Premier	650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)
Deuxième	300 € (de 6 à 10 partants-)
Troisième	150 € (de 11 à 15 partants)

. EQUIPAGE MOINS DE 25 ANS (pilote et coéquipier de moins de 25 ans)
Premier 300 €

2. Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ou trophées ne sont pas cumulables) :
- les 3 premiers équipages au classement GÉNÉRAL
- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE
- les 3 premiers équipages de chaque CLASSE
- un trophée spécial équipage FEMININ
- les 2ème et 3ème équipages FÉMININ
- les 3 premiers équipages de moins de 25 ans (pilote et copilote moins de 25 ans)

Indépendamment des coupes prévues, des coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

Récompenses aux Commissaires de Route : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

La remise des prix se déroulera le :
Dimanche 6 novembre à 10h30

Espace Encan, Quai Louis Prunier à La Rochelle

Les équipages qui ne se présenteront pas personnellement perdront le bénéfice de leurs prix et coupes.

UNE TENUE CORRECTE EST EXIGEE

La distribution des prix sera suivie d'une réception en l'honneur des concurrents et des officiels ayant participé à la 60ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME 2016.

Les prix en espèces seront envoyés par la Poste, dans la semaine suivant l'épreuve, sauf si vérifications finales en cours.

ANNEXE 5 : Epreuves Spéciales
RALLYE D'AUTOMNE

PREMIÈRE SECTION :
SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE
80,770 Km comprenant 2 épreuves spéciales de 23,810 Km

E.S. n° 1 : AIGREFEUILLE
Départ : AIGREFEUILLE
Arrivée : AIGREFEUILLE 12,270 Km

E.S. n° 2 : CDA LA ROCHELLE
Départ : SAINT MEDARD
Arrivée : SAINTE SOULLE 11,540 Km

DEUXIÈME SECTION :
SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT SURGÈRES
137,870 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 53,070 Km

E.S. n° 3 : CD 17
Départ : FOUGEROLLES
Arrivée : VANDRE 22,220 Km

E.S. n° 4 : CDC AUNIS SUD
Départ : SURGERES
Arrivée LANDRAIS 18,580 Km

E.S. n° 5 : AIGREFEUILLE
Départ : AIGREFEUILLE
Arrivée : AIGREFEUILLE 12,270 Km

TROISIÈME SECTION :
SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT SURGÈRES – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT SURGÈRES
103,220 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 53,070 Km

E.S. n° 6 : CD 17
Départ : FOUGEROLLES
Arrivée : VANDRE 22,220 Km

E.S. n° 7 : CDC AUNIS SUD
Départ : SURGERES
Arrivée : LANDRAIS 18,580 Km

E.S. n° 8 : AIGREFEUILLE
Départ : AIGREFEUILLE
Arrivée : AIGREFEUILLE 12,270 Km

QUATRIÈME SECTION :
SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT SURGÈRES – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE
90.080 Km comprenant 2 épreuves spéciales totalisant 40,800 Km

E.S. n° 9 : CD 17
Départ : FOUGEROLLES
Arrivée : VANDRE 22,220 Km

E.S. n° 10 : CDC AUNIS SUD
Départ : SURGERES
Arrivée : LANDRAIS 18,580 Km

soit une longueur totale du Rallye de 411.940 Km comprenant 10 épreuves spéciales totalisant 170,750 Km

ANNEXE 5 bis : Itinéraires et Contrôles

sur une hypothèse de 190 concurrents au total
les Modernes partiront après la dernière VHC

Contrôles	Itinéraire	Kilométrage Partiel	Kilométrage Entre CH	Kilométrage Total	Temps imparti	Horaires Première voiture Moderne	Horaires Dernière voiture Moderne
Vendredi 4 novembre 2016					**PREMIERE ETAPE**		
	PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE						
	Premier secteur :	**3.000**	**Temps imparti :**		**0:15**		
CH 0	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					18:00	20:40
CH 0A	LA ROCHELLE Entrée Parc d'Assistance Minimes	3.000	3.000	3.000	0:15	18:15	20:55
	LA ROCHELLE PARC D'ASSISTANCE				0:15		
	Deuxième secteur :	**22.000**	**Temps imparti :**		**0:40**		
CH 0B	LA ROCHELLE Sortie du Parc d'Assistance Minimes					18:30	21:10
CH 1	AIGREFEUILLE	22.000	22.000	25.000	0:40	19:10	21:50
	Neutralisation	0.120			0:03		
	Troisième secteur :	**24.890**	**Temps imparti :**		**00:30**		
	1ère épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :	**12.270**					
DES 1	Départ E.S. n°1 : AIGREFEUILLE			25.120		19:13	21:53
AES 1	Arrivée E.S. n°1 : AIGREFEUILLE	12.270					
CH 2	SAINT MEDARD	12.620	24.890	50.010	0:30	19:43	22:23
	Neutralisation	0.360			0:03		
	Quatrième secteur :	**27.800**	**Temps imparti :**		**0:45**		
	2ème épreuve spéciale "CDA LA ROCHELLE" :	**11.540**					
DES 2	Départ E.S. n°2 : SAINT MEDARD			50.370		19:46	22:26
AES 2	Arrivée E.S. n°2 : SAINTE SOULLE	11.540					
CH 2A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Assistance	16.260	27.800	78.170	0:45	20:31	23:11
	Cinquième secteur :	**2.600**	**Temps imparti :**		**0:15**		
CH 2B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Assistance					20:46	23:26
CH 2C	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé	2.600	2.600	80.770	0:15	21:01	23:41
Samedi 5 novembre 2016					**DEUXIEME ETAPE**		
	DEUXIEME SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT SURGERES						
	Sixième secteur :	**34.650**	**Temps imparti :**		**0:45**		
CH 2D	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé					10:00	12:13
CH 2E	SURGERES : Entrée en Parc d'Assistance	34.650	34.650	115.420	0:45	10:45	12:58
	SURGERES - PARC D'ASSISTANCE				0:20		
	Septième secteur :	**14.900**	**Temps imparti :**		**0:25**		
CH 2F	SURGERES : Sortie Parc d'Assistance					11:05	13:18
CH 3	FOUGEROLLES	14.900	14.900	130.320	0:25	11:30	13:43
	Neutralisation	0.140			0:03		
	Huitième secteur :	**29.470**	**Temps imparti :**		**0:35**		
	Troisième épreuve spéciale "CD 17" :	**22.220**					
DES 3	Départ E.S. n°3 : FOUGEROLLES			130.460		11:33	13:46
AES 3	Arrivée E.S. n°3 : VANDRE	22.220					
CH 4	SURGERES	7.250	29.470	159.930	0:35	12:08	14:21
	Neutralisation	0.100			0:03		
	Neuvième secteur :	**27.780**	**Temps imparti :**		**0:50**		
	Quatrième épreuve spéciale "CD AUNIS SUD" :	**18.580**					
DES 4	Départ E.S. n°4 : SURGERES			160.030		12:11	14:24
AES 4	Arrivée E.S. n°4 : LANDRAIS	18.580					
CH 4A	AIGREFEUILLE Place de la République	9.200	27.780	187.810	0:50	13:01	15:14
	Dixième secteur :	**1.790**	**Temps imparti :**		**0:10**		
CH 4A	AIGREFEUILLE Place de la République					13:01	15:14
CH 5	AIGREFEUILLE	1.790	1.790	189.600	0:10	13:11	15:24
	Neutralisation	0.120			0:03		
	Onzième secteur :	**28.920**	**Temps imparti :**		**0:40**		
	Cinquième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :	**12.270**					
DES 5	Départ E.S. n°5 : AIGREFEUILLE			189.720		13:14	15:27
AES 5	Arrivée E.S. n°5 : AIGREFEUILLE	12.270					
CH5A	SURGERES Entrée au Parc de Regroupement	16.650	28.920	218.640	0:40	13:54	16:07
	SURGERES - PARC DE REGROUPEMENT				0:50		

Contrôles	Itinéraire	Kilométrage Partiel	Kilométrage Entre CH	Kilométrage Total	Temps imparti	Horaires Première voiture Moderne	Horaires Dernière voiture Moderne
TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT SURGERES - PARC DE REGROUPEMENT SURGERES							
	Douzième secteur :		**Temps imparti :**		**0:50**		
CH 5B	SURGERES Sortie Parc de Regroupement					14:44	16:32
	SURGERES : PARC D'ASSISTANCE				0:50		
CH 5C	SURGERES : Sortie Parc d'Assistance					15:34	17:22
	Treizième secteur :	**14.900**	**Temps imparti :**		**0:25**		
CH 5C	SURGERES : Sortie Parc d'Assistance					15:34	17:22
CH 6	FOUGEROLLES	14.900	14.900	233.540	0:25	15:59	17:47
	Neutralisation	0.140			0:03		
	Quatorzième secteur :	**29.470**	**Temps imparti :**		**0:35**		
	Sixième épreuve spéciale "CD 17" :	**22.220**					
DES 6	Départ E.S. n°6 : FOUGEROLLES			233.680		16:02	17:50
AES 6	Arrivée E.S. n°6 : VANDRE	22.220					
CH 7	SURGERES	7.250	29.470	263.150	0:35	16:37	18:25
	Neutralisation	0.100			0:03		
	Quinzième secteur :	**27.780**	**Temps imparti :**		**0:50**		
	Septième épreuve spéciale "CDC AUNIS SUD" :	**18.580**					
DES 7	Départ E.S. n°7 : SURGERES			263.250		16:40	18:28
AES 7	Arrivée E.S. n°7 : LANDRAIS	18.580					
CH 7A	AIGREFEUILLE Place de la République	9.200	27.780	291.030	0:50	17:30	19:18
	Seizième secteur :	**1.790**	**Temps imparti :**		**0:10**		
CH 7A	AIGREFEUILLE Place de la République					17:30	19:18
CH 8	AIGREFEUILLE	1.790	1.790	292.820	0:10	17:40	19:28
	Neutralisation	0.120			0:03		
	Dix septième secteur :	**28.920**	**Temps imparti :**		**0:40**		
	Huitième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" :	**12.270**					
DES 8	Départ E.S. n°8 : AIGREFEUILLE			292.940		17:43	19:31
AES 8	Arrivée E.S. n°8 : AIGREFEUILLE	12.270					
CH 8A	SURGERES Entrée au Parc de Regroupement	16.650	28.920	321.860	0:40	18:23	20:11
	SURGERES - PARC DE REGROUPEMENT				0:45		
QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT SURGERESS - PARC FERMÉ LA ROCHELLE							
	Dix huitième secteur :		**Temps imparti :**		**0:45**		
CH 8B	SURGERES Sortie Parc de Regroupement					19:08	20:46
	SURGERES - PARC D'ASSISTANCE				0:45		
CH 8C	SURGERES Sortie Parc d'Assistance					19:53	21:31
	Dix neuvième secteur :	**14.900**	**Temps imparti :**		**0:25**		
CH 8C	SURGERES Sortie Parc d'Assistance					19:53	21:31
CH 9	FOUGEROLLES	14.900	14.900	336.760	0:25	20:18	21:56
	Neutralisation	0.140			0:03		
	Vingtième secteur :	**29.470**	**Temps imparti :**		**0:35**		
	Neuvième épreuve spéciale "CD 17" :	**22.220**					
DES 9	Départ E.S. n°9 : FOUGEROLLES			336.900		20:21	21:59
AES 9	Arrivée E.S. n°9 : VANDRE	22.220					
CH10	SURGERES	7.250	29.470	366.370	0:35	20:56	22:34
	Neutralisation	0.100			0:03		
	Vingt et unième secteur :	**45.470**	**Temps imparti :**		**0:55**		
	Dixième épreuve spéciale "CDC AUNIS SUD" :	**18.580**					
DES 10	Départ E.S. n°10 : SURGERES			366.470		20:59	22:37
AES 10	Arrivée E.S. n°10 : LANDRAIS	18.580					
CH 10A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Final	26.890	45.470	411.940	0:55	21:54	23:32